

Contrat en alternance

2 types de contrats d'alternance sont possibles : le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage.



Les avantages :

- Une rémunération en fonction de l'âge et du niveau de formation
- Un statut de salarié (droits sociaux, aide de la Région...)
- Un accompagnement par un-e tuteur-riche ou un maître d'apprentissage
- Une expérience professionnelle

Certaines formations de l'université sont ouvertes aux contrats d'apprentissage et/ou de contrats de professionnalisation. Nous vous invitons à consulter l'offre de formation en alternance et à vous rapprocher du responsable de la formation pour valider les missions proposées par l'entreprise ou la structure d'accueil.

[Consulter le catalogue des formations](#)

Le contrat de professionnalisation

Bénéficiaires

- Les jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans révolus
- Les demandeur-se-s d'emploi âgé-e-s de 26 ans et plus, inscrits au Pôle Emploi
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

Employeurs possibles

- Structure privée
- Structure associative

Pour plus d'informations, contactez Séverine Fiaux
severine.fiaux [at] univ-rennes2.fr
02 99 14 20 37

Le contrat d'apprentissage

Peut démarrer 3 mois avant le début des cours à l'université et se terminer 1 mois après l'obtention du diplôme.

Bénéficiaires

- Les jeunes de moins de 30 ans.

Employeurs possibles

- Structure privée
- Structure publique (collectivités locales et territoriales, établissements hospitaliers, d'enseignements...)
- Structure associative
- Agences de travail temporaire

Formations ouvertes à l'apprentissage (en partenariat avec un CFA)

- Deust "Métiers de la forme"
- Licence professionnelle "Aménagement paysager et urbanisme" (APU)
- Master Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)
- Master Ingénierie et Technologies en Education et Formation (TEF)
- Master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP) (Ouverture possible à partir de septembre 2019)

Retrouvez le détail de ces formations sur le catalogue des formations.

[Consulter le catalogue des formations](#)

Pour plus d'informations, contactez Vincent Thoreton
vincent.thoreton [at] univ-rennes2.fr
02 99 14 20 29

Contact
Service formation continue - Secrétariat des alternances

Bâtiment I - 1er étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 Rennes

sfc-alternance@univ-rennes2.fr
02 99 14 20 62

Horaires d'ouverture au public
Lundi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00
Mardi : 13h30 -17h00

Mercredi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00

Jeudi : 9h00 -12h15 / 13h30 -17h00

Vendredi : 9h00 -12h15 / 13h30 -16h30

Séverine Fiaux - contrat de professionnalisation

severine.fiaux@univ-rennes2.fr
02 99 14 20 37

Vincent Thoreton - contrat d'apprentissage

vincent.thoreton@univ-rennes2.fr
02 99 14 20 29